

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 24 mai 2019

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 12 avril 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Alain LASSALLE, M. Patrick DRIFFORD.

Excusés : M. Edouard MATHEVET, M. Michel SAINT-ANDRE, Mme Isabelle LANOIX.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY.

Secrétaire de séance : Mme Myriam BOURACHOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 avril 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Recrutement d'un adjoint administratif à temps non complet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision de Lucile DE JESUS de quitter ses fonctions de secrétaire de Mairie. Il convient de recruter un agent pour création d'un binôme permettant la transmission des informations.

Considérant les candidatures reçues, Monsieur le Maire propose de recruter Madame Marie PALAIS, domiciliée sur la commune de Billezois, à compter du 17 juin et ce jusqu'au 05 juillet 2019 pour une durée hebdomadaire de travail de 21 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif pour une durée de 21 heures hebdomadaires.

3. SDE 03 – Eclairage public du lotissement communal

Monsieur le Maire présente les devis établis par le SDE 03 relatifs au lotissement.

1/ Fourniture et pose de 4 massifs : 4 630 € avec financement par le SDE 03 de la somme de 1 158 €, soit 3 472 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'étaler cette somme sur 5 ans, à savoir 706 € par an.

2/ Alimentation électrique à l'intérieur du lotissement (réseau Basse Tension + coffrets de raccordement) : 15 800 € avec financement par le SDE 03 de la somme de 9 800 €, soit 6 000 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'étaler cette somme sur 5 ans, à savoir 1 219 € par an.

Monsieur Alain LASSALLE fait remarquer que la SEAu aurait pu prévenir la commune que ces sommes s'ajouteraient aux dépenses initialement prévues dans le plan de financement. Monsieur le Maire en convient mais rappelle que ces travaux sont indispensables pour assurer la continuité du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis présentés et se prononce en faveur d'un étalement de la dépense sur 5 ans.

Monsieur le Maire informe les élus que des flyers ont été édités par la SEAu afin de faire la promotion du lotissement. Un panneau est actuellement en cours de fabrication pour affichage sur le site. L'information a été relayée sur le site internet de la commune (www.lebreuil03.fr) ainsi que sur la page facebook ([facebook.com/mairielebreuilallier](https://www.facebook.com/mairielebreuilallier)).

Il rappelle la nécessité de communiquer auprès des entreprises de Lapalisse, et notamment CENTRAVET et TRADIVAL.

Monsieur le Maire a également pris contact avec France Loire, bailleur social, pour présentation du site.

4. Salle polyvalente : validation de la convention d'utilisation

Monsieur le Maire présente aux élus la convention qui sera à remettre aux utilisateurs de la salle polyvalente.

Les travaux touchent effectivement à leur fin et il s'agit d'élaborer les documents qui seront remis aux utilisateurs de la salle polyvalente; parallèlement, un règlement a également été préparé.

Pour rappel, les tarifs de location, approuvés au cours de la réunion du 30 mars 2019, sont disponibles sur le site internet de la commune dans l'onglet « Comptes-rendus du Conseil Municipal – réunion du 30 mars 2019 ».

Des modifications seront peut-être à effectuer en fonction des situations rencontrées.

Monsieur Alain LASSALLE propose que les surfaces des deux salles soient rappelées dans la convention. Cette modification sera apportée au document.

5. Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00 et apporte quelques précisions sur la tenue du bureau de vote. Le tableau des permanences est complet.
- Monsieur le Maire informe les élus que la formation relative à l'utilisation du défibrillateur est planifiée le samedi 14 septembre 2019 à LAPALISSE. Il s'agit de proposer une dizaine de personnes parmi les élus, les agents communaux, les membres d'associations.
- Souvenir Français : Monsieur le Maire souhaite revenir sur la réunion organisée le vendredi 10 mai en mairie, en présence du comité départemental, afin d'échanger avec les participants sur l'avenir de cette association. Un bureau a été constitué comme suit :

- Président : Michel MATICHARD
- Secrétaire : Serge PASQUET
- Trésorier : Éric JOIGNET

La possibilité de proposer des cartes d'adhésion d'un montant de 10 € a été évoquée afin de récolter des fonds pour mener à bien les actions de l'association, à travers le fleurissement et le pavoiement des tombes.

Monsieur le Maire rappelle que le Souvenir Français honore les morts de toutes les guerres, y compris des conflits en cours. Il est également envisageable d'élargir les adhésions aux communes voisines car beaucoup de communes ne disposent pas d'une association du Souvenir Français.

- Myriam BOURACHOT souhaiterait savoir si les travaux de fauchage vont bientôt commencer. Monsieur le Maire indique avoir déjà pris contact avec Gwenaël BOURACHOT qui devrait intervenir prochainement.
- Nouvelles consignes de tri et poubelles jaunes: une campagne de communication a été effectuée auprès des administrés de la commune par le SICTOM. Les personnes n'ayant pas été contactées sont invitées à prendre rendez-vous auprès du SICTOM.
- Myriam BOURACHOT informe les élus que la commune de LE BREUIL sera finalement représentée à l'Inter'Villages. Cette nouvelle édition rassemblera 12 communes.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 21H45